Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260716-79_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 09/07/2026

Date d'affichage : 09/07/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Sophie BACQUET, Madame Lydie FÉRÉAL (pouvoir à Monsieur Mickaël SAUVÉ).

Monsieur Bertrand BODIN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°79/2026

AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE D'ILLE-ET-VILAINE 2026-2032

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une procédure de consultation lancée par le Département et la Préfecture d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2032.

Les conseils municipaux du département et des EPCI concernés sont sollicités afin d'émettre un avis sur ce schéma.
Ce schéma sera ensuite soumis à délibération du Conseil départemental au mois d'octobre 2026, puis il fera l'objet d'une signature conjointe par le président du Conseil départemental et par le préfet d'Ille-et-Vilaine et enfin d'un arrêté préfectoral.

Ce projet transmis aux communes comprend une fiche territoriale par EPCI, 44 fiches actions et une fiche dédiée à la gouvernance.

Sur le territoire de Fougères Agglomération, les objectifs poursuivis sont les suivants :
- Mise aux normes de l'aire de grand passage existante et réhabiliter l'aire d'accueil de Fougères.
- Reloger les familles ancrées sur l'aire et limiter les stationnements hors équipements dédiés.
- Participer à la gouvernance et au suivi du schéma.
- Poursuivre dans une dynamique d'amélioration continue des actions sociales mises en place sur les aires de l'EPCI.
- Améliorer la coordination entre acteurs (gestion/ projet social des aires).

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260716-79_2026-DE

Le schéma prévoit notamment les éléments suivants :

- ✓ Prescription de 3 aires de grands passages inférieures à 1 hectare sur Fougères ;
- ✓ Fermeture de l'aire publique d'accueil de Fougères pour la création de 12 terrains familiaux locatifs ;
- ✓ Mise aux normes de l'aire de grands passages supérieure à 4 hectares de La Selle-en-Luitré.

Le conseil municipal fait remarquer que la fiche action concernant le Pays de Fougères en page 166 comporte une erreur sur le nombre d'habitants à Combourtillé qui est de 622 et non de 4 622.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032.

À Combourtillé, le 16 juillet 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Bertrand BODIN

Le Maire,
Philippe BUINEAU